



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Vézeronce-Curtin, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique ordinaire, sous la Présidence de M. Maurice Belantan, Maire.

Madame Dominique Désamy est nommée Secrétaire de séance, en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus :

Etaient Présents :

Mesdames Christine Némoz, Estelle Beaud, Patricia Moine, Audrey Giraud, Dominique Désamy, Eliane Buyat, Marie-Aline Ryo, Céline Balme.
Messieurs Jean Belantan, Maurice Belantan, André Chabert, Aimé Vuillat, Olivier Salmon, Gérard Reveyrand, Jean-Marc Guillet, François Gaillard, Olivier Ramirez, Guillaume Arru-Gallart.

Était Absente :

Madame Isabelle Courtial.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice :

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/01/2026

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} décembre 2026,
- Décision du maire dans le cadre de travaux,
- Délibération pour attribution du marché de travaux à Charray,
- Délibération pour approbation du nouveau règlement de la périscolaire,
- Délibération pour les tarifs de la périscolaire,
- Délibération pour convention-cadre partenariat : Etudes restauration écologique de la Tourbière Vézeronce avec la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné,
- Délibération pour subvention exceptionnelle au Comité des fêtes,
- Délibération pour remboursement d'une cave urne au cimetière de Vézeronce,
- Devis pour l'intervention de l'archiviste du Centre de Gestion de l'Isère,
- Point sur les conseils communautaires,
- Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} décembre 2025 :

Madame Christine Némoz a mentionné deux anomalies concernant les dossiers ci-après :

- Paragraphe 13 : remboursement de Groupama, la somme remboursée est de 1034 € et non 1014 €
- Paragraphe 16 : Point sur le logiciel périscolaire. Il convient de modifier la phrase « Avec le nouveau logiciel, il n'y aura plus de synchronisation, cela devrait faciliter la

gestion et minimiser les problèmes ». Par « Avec le nouveau logiciel, la synchronisation sera automatique, cela devrait faciliter la gestion et minimiser les problèmes ».

Le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Décision du Maire dans le cadre des travaux :

Depuis le 1^{er} janvier 2026, le local situé 7 Place des Ecoliers est loué à Madame Bertulessi Justine. Nous avons dû changer :

- Le chauffe-eau par l'entreprise CK PLOMBERIE pour un montant de 462,18 € H.T.
- Les radiateurs achetés chez Weldom pour un montant de 473,10 € H.T.

3. Délibération pour attribution du marché de travaux à Charray :

Monsieur le Maire demande à Madame Estelle Beaud de ne pas prendre part au débat, elle sort de la salle.

Monsieur Olivier Salmon présente au Conseil municipal les travaux d'aménagement sécuritaire à Charray.

Quatre devis ont été demandés. Trois entreprises ont répondu :

- Beaud TP pour un montant de 78 654,11 € H.T
- Val TP pour un montant de 92 864,30 € H.T.
- Spie Batignolles pour un montant de 89 642,20 € H.T.

Le conseil municipal souhaiterait un plan plus détaillé des aménagements. Il sera présenté au prochain Conseil municipal.

Le Conseil municipal, Pour : 17, Abstention : 1, Contre : 0, accepte la proposition de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Beaud TP.

4. Délibération pour approbation du nouveau règlement intérieur de la périscolaire :

Monsieur le Maire présente le nouveau règlement intérieur pour le périscolaire et le propose aux membres du Conseil Municipal pour l'année scolaire 2025/2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de donner un avis favorable au règlement intérieur proposé par Monsieur le Maire pour le périscolaire.

Par délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le nouveau règlement de la périscolaire.

5. Délibération pour les tarifs périscolaire :

Après débat, les nouveaux tarifs de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire sont présentés comme suit à partir du 1^{er} février 2026.

RESTAURATION SCOLAIRE :

	tarif
Quotient familial Inférieur à 511	3.50 €
Quotient familial Entre 511 et 619	3.90 €
Quotient familial Entre 620 et 1099	4.50 €
Quotient familial Supérieur à 1099	5.05 €
En cas d'oubli d'inscription	10 €
Repas apporté par l'enfant en cas d'allergie	2.95 €
Adultes	8.25 €

GARDERIE PERISCOLAIRE :

Le matin à partir de 7h15	2.95 €
Le soir avec gouter jusqu'à 18h45	3.95 €
En cas d'oubli d'inscription	5 €
En cas de retard après 18h45 et 18h15	5 €

Par délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les nouveaux tarifs de la périscolaire.

6. Délibération pour convention-cadre de partenariat – annexe 19 Etudes Restauration écologique de la tourbière de Vézeronce :

Monsieur André Chabert informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné souhaite réaliser une étude afin d'améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques et la gestion des inondations dans le cadre de l'intérêt général. Une de ces actions a été ciblée sur un marais localisé dont la commune est propriétaire. Il convient de signer une convention pour autoriser l'accès à ces parcelles à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné.

Par délibération, le Conseil municipal, Contre : 1, Abstention : 0, Pour : 17, décide d'autoriser le Maire à signer la convention cadre de partenariat annexe 19 avec la Communauté de Communes de Balcons du Dauphiné pour les autoriser à accéder aux parcelles communales.

6. Délibération pour subvention exceptionnelle au Comité des fêtes :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Comité des Fêtes a fait des dépenses (achat de serviettes, nappes) pour les vœux à la population du 11 janvier 2026 et qu'il convient de le rembourser en versant une subvention exceptionnelle d'un montant de 113 €.

Par délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de verser une subvention exceptionnelle au Comité des fêtes.

7. Délibération pour remboursement d'une cave-urne dans le cimetière de Vézeronce :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame Michelle Burfin a acheté en juin 2025 une cave-urne au cimetière de Vézeronce. Début décembre, elle a envoyé à la commune un courrier pour rétrocéder la cave-urne à la commune.

Le montant à lui rembourser est de 245,71 €.

Par délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de reprendre la cave-urne et de rembourser la somme de 245,71 € à Madame Michelle Burfin.

8. Devis pour l'intervention de l'archiviste du Centre de Gestion de l'Isère :

Madame Dominique Désamy informe le Conseil municipal que Madame Marine Devaux, archiviste du Centre de Gestion de l'Isère a fini son intervention pour 2025 mais qu'il reste encore des mètres linéaires à archiver.

Le Centre de Gestion de l'Isère a envoyé deux propositions financières :

- Intervention de 12 jours pour un montant de 3 954 € (sur 2026)
- Intervention de 27 jours sur deux ans pour un montant de 8 904 € (sur 2026 et 2027)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour une intervention de 27 jours sur 2 ans.

9. Point sur les conseils communautaires :

- Il n'y a pas eu de conseil communautaire depuis le dernier conseil municipal.

10. Questions diverses :

1/ Les demandes de subvention :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a pris contact avec la Société MAPPE Conseils afin que ce cabinet effectue des recherches et nous accompagne

dans les demandes de subventions qu'il serait possible d'avoir notamment pour la vidéoprotection, l'éclairage led du stade.

L'entreprise se rémunère à hauteur de 8 % sur les subventions obtenues.

2/ Société Expertises Publiques :

Monsieur le Maire fait le point sur le prestataire qui intervient à l'école. Cette mission a pour but de rencontrer le personnel afin de déterminer les tâches précises de chacune.

Le prestataire prend 300 €/jour, il intervient pour l'instant jusqu'à fin mars 2026.

Il donnera des solutions de réorganisation d'ici les vacances de février.

3/ Réunions de conseil municipal :

Les prochaines réunions du conseil municipal seront les lundi 9 février 2026 et lundi 2 mars 2026.

4/ Commission urbanisme :

La commission urbanisme s'est réunie les 18 décembre 2025 et 15 janvier 2026.

15 déclarations préalables et 6 permis de construire ont été déposés.

5/ Point sur les poteaux incendie :

Monsieur Aimé Vuailat fait un point sur les poteaux incendie de la commune.

Une réunion a eu lieu au SEPECC en présence de Monsieur le Maire, Messieurs Aimé Vuailat et François Gaillard.

Le Cabinet Merlin a restitué l'étude DECI. Des fiches avec les aménagements pour l'amélioration de la DECI ont été créés.

6/ Point sur les travaux Rue du Cholard :

Monsieur Olivier Salmon fait un point sur les travaux Rue du Cholard.

Une réunion de commencement des travaux a été organisée le jeudi 15 janvier 2026 à 16 h en mairie avec le SEPECC, le cabinet ELLIPSE, les entreprises VAL TP, Paillet TP et Spie Batignolles.

La première tranche de travaux sera réalisée par l'entreprise Val TP pour le changement de la colonne d'eau. Les travaux sont gérés par le SEPECC, ils débuteront mi-février pour 2 mois.

La deuxième tranche de travaux sera réalisée par le groupement d'entreprises Paillet TP et Spie Batignolles. Les travaux débuteront mi-avril pour 4 mois.

La fin des travaux est prévue pour le mois d'août 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le Maire,
Maurice Belantan,

La secrétaire de séance,
Dominique Désamy,



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Dominique Désamy, the secretary of the meeting.